
Compte-rendu réunion du 17 octobre 2002 Vesc (26)

Présents : Jean-Paul ARMAND, Syndicat Intercommunal à la carte de la région de Bonneville - Alain BABYLON, Conseil Général de la Drôme - Laëtitia BACOT, GRAIE - Xavier BLETTERIE, Grand Lyon - Cyril BOURG, DIREN SEMA - Vincent BOUVARD, Conseil Général de l'Isère - Elodie BRELOT, GRAIE - Sandrine BRESSE, Syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée du Garon - Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole - Guillaume CLOT, Communauté de communes du Pays de Buis les Baronnies - Marilyne COMBET, Chambéry Métropole - Thomas CORSET, D.D.A.F. 69 - Antoine DUCLOUX, Communauté de communes du pays de Romans - Alexandra DUMOULIN, S.I.A. du pays d'Albon - Gilles FASOLA, Chambéry Métropole - Dominique FLEURENT, SED Haute-Savoie - David GONZALO, S.I.V.O.M. du Beaufortain - Nathalie GRAIMON, Grand Lyon - Corinne GUILLOT, Communauté de communes du Val d'Eygues - Corinne JEAN-HELFT, D.D.A.F. 69 - John JOUBERT, Parc naturel régional du Pilat - Didier JOUVE, Communauté de communes du Val de Drôme - Florian KACIEL, SIVIG - Isabelle LART, Conseil Général de la Drôme - Corinne LEON, Grand Lyon - Anne LUCCHINACCI, Grand Lyon - Thomas MARION, Conseil Général de Haute-Savoie - Philippe MEGEVAND, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - André OUSTRIC, CERTU - Christian PARIS, Grand Lyon - Luc PATOIS, Syndicat Intercommunal de Bellecombe - Hervé PICHON, Communauté de communes de Yenne - Vincent REYNAUD, CALD 26 - Séverine ROUSSET, SMDEA de l'Isère - Patrick RUBAGOTTI, Communauté de communes du Lac d'Aiguebellette - Géraldine VEILLET, Communauté de communes du Pays d'Alby - Bruno VERCHERE, Mairie de Taluyers - Annie VOLLE, Agence de l'Eau R.M.C.

Excusés : Philippe BAUCHET, Conseil Général du Rhône - Philippe CHABANIS, SED Haute-Savoie - Yvan CAILLOT, D.D.A.F. 42 - Jérôme CANOT, SIVAP - Eric GUERIN, Communauté de Communes du Canton de Rumilly - Gabriel HENRIQUET, Conseil Général de la Savoie - Sophie MAHIEU, Syndicat intercommunal des Vernays - Hélène MALLETT, C.O.P.L.E.R. (Communauté de communes de pays entre Loire et Rhône) - Christian MOUREMBLES, Conseil Général de Savoie - Sébastien MUFFAT-JEANDET, Communauté de communes du Pays Voironnais

PROGRAMME

Matinée

- Présentation de l'expérience du Grand Lyon :

La mise en œuvre du contrôle de réalisation : quelles sont les limites de ce contrôle et les points d'interrogation ?

Présenté par Nathalie GRAIMON, Corinne LEON, Anne LUCCHINACCI, Christian PARIS Grand Lyon

- Echanges d'expériences

- Discussion sur le fonctionnement du réseau ainsi que sur les relations à établir avec les groupes départementaux

Après midi

- Présentation des résultats de suivi de filtres à sable en Haute-Savoie par Thomas MARION, Conseil Général Haute-Savoie (74)

- Echanges d'expériences sur les filières de traitements innovantes

Elodie BRELOT accueille les participants à cette quatrième réunion du réseau Assainissement Non Collectif et remercie Alain BABYLON et Isabelle LART du Conseil Général de la Drome pour leur accueil.

1. Assainissement non collectif dans la Drôme

Alain BABYLON ouvre la réunion ; il présente brièvement la démarche conduite par le Conseil Général sur le département.

Il n'existe actuellement sur le département aucun SATAA, cependant le Conseil Général, afin de structurer les messages techniques à faire passer et de sensibiliser les élus, réunit depuis peu un groupe de travail avec les principaux techniciens en charge de l'assainissement non collectif sur les communes et groupements du département.

Ce groupe de travail réalise actuellement une plaquette de sensibilisation.

2. Expérience du Grand Lyon

Quelques Grand Chiffres

Le Grand Lyon regroupe 55 communes sur 48 675 hectares.

Environ 8 000 installations d'assainissement autonome ont été recensées.

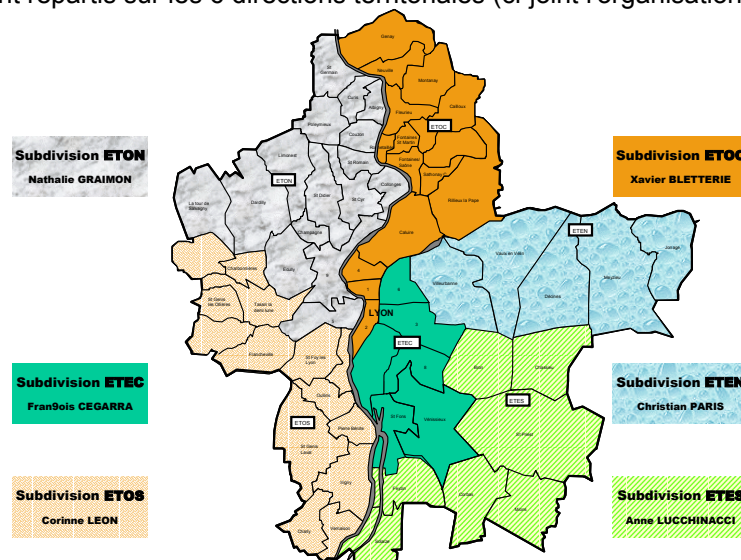
Depuis 1997, la Direction de l'eau du Grand Lyon dispose de 6 techniciens sanitaires (collectif et non collectif) qui ont pour mission de :

- Donner des avis sur les dossiers d'urbanisme (collectif + non collectif) = moitié du temps passé
- Faire le recensement des installations anciennes
- Faire le contrôle des installations neuves.

Concernant l'assainissement non collectif, leur rôle consiste-en :

- Le contrôle de conception (parallèlement à l'Instruction de la demande d'urbanisme)
Difficultés rencontrées: *problèmes d'implantation, de dimensionnement, d'urbanisme (manque de cohérence entre POS et zonage)*
- La vérification de l'acceptation de la demande d'urbanisme, pour prise de rendez-vous pour le contrôle de réalisation
- Le contrôle de réalisation :
Limites:
→ *Recouvrement de la filière avant la visite, situation représentant la quasi totalité des contrôles*
→ *Manque de factures, pour les différents éléments (sable, longueur de tuyaux...)*
→ *Manque de données sur le sable, pas de courbe granulométrique, pas de données sur l'origine du sable ni sur sa qualité.*
→ *Absence de regard de contrôle et/ou de collecte.*
- Rédaction du rapport de conformité, rarement conforme, par manque d'information (visibilité des ouvrages).

Les six techniciens sont répartis sur les 6 directions territoriales (ci-joint l'organisation territoriale)



Création du SPANC:

Courant 2002, une réflexion sur l'élaboration du futur SPANC au sein du Grand Lyon a commencé. Plusieurs réunions ont permis de faire le bilan actuel du travail déjà effectué et de quantifier le travail restant à faire.

Ainsi plusieurs scénarios de fonctionnement du futur SPANC ont été élaborés et devront être soumis à la décision du Conseil de Communauté à la fin de l'année 2002.

Les différents scénarios proposés sont les suivant :

- Regroupement des 6 techniciens sanitaires en une seule subdivision avec un responsable spécialisé dans l'assainissement autonome.
- Répartition des 6 techniciens dans les subdivisions mais avec un responsable spécifique en assainissement autonome.
- Conservation de la situation actuelle.

La création du SPANC suppose également de nouveaux besoins humains et matériels :

- Nécessite le doublage (environ) du nombre de techniciens sanitaires, auquel s'ajouteraient 2 postes de secrétariat. Le SPANC serait donc constitué d'environ 15 personnes.
- Besoins de locaux spécifiques, voitures supplémentaires, matériel informatique, etc

La création du SPANC nécessitera également un effort d'information et de communication supplémentaire afin d'éviter les réactions de rejet face à l'application d'honoraires.

En effet, une fois le SPANC opérationnel, chaque visite de contrôle devra faire l'objet " d'honoraires " qui correspondront soit :

- A un contrôle de la vidange de la fosse
- A un entretien des installations en régie directe
- A un entretien des installations par un prestataire de service

En conclusion les différents techniciens précisent qu'ils ont actuellement à poursuivre leurs efforts :

- Sur la coopération entre les services urbanisme des mairies et les services du Grand Lyon : afin de coupler les visites de conformité « urbanisme » (mairie) et « assainissement » (Grand Lyon) .
- Sur l'information des pétitionnaires et des collectivités, en soulignant que ces contrôles sont informatifs et dans l'intérêt du pétitionnaire (et qu'ils ne sont pas similaire à un contrôle de police) .

3. Fonctionnement du réseau et relation avec les groupes départementaux

Elodie BRELOT rappelle les objectifs du Rés'eau ASNC définis initialement :

- la mise en commun d'expériences,
- la formulation de supports techniques et méthodologiques communs,
- la recherche d'information et d'expériences externes au territoire rhônalpin pouvant alimenter la réflexion.

Le contenu des réunions organisées dans le cadre de ce réseau devait consister à coupler apport d'information, échanges d'expériences et réunions de travail.

Il a été discuté également de la complémentarité des échelles départementales et régionales. En effet, l'échelle départementale semble plus adaptées pour l'animation de groupes de travail, notamment du fait du nombre important d'acteurs concernés par la mise en place des SPANC.

Actions départementales

Un tour de table est effectué afin d'identifier les actions mises en places à l'échelon départemental.

En Savoie, un groupe de travail fonctionne depuis deux ans, rassemblant les techniciens des EPCI en charge de l'assainissement non collectif et les représentants des services de l'Etat et du Département. L'objectif de ce groupe est la définition de procédures, l'élaboration de documents techniques, la sensibilisation des différents intervenants (y compris bureaux d'études, fournisseurs, entrepreneurs, ...). Le groupe se réunit généralement une fois par mois et un travail en sous-groupe est effectué entre les réunions.

Les documents produits par ce groupe de travail ont fait l'objet d'une diffusion dans le cadre du réseau du Graie.

En Haute-Savoie, un groupe est animé par le tout nouveau SATAA du Conseil Général. Ce groupe travaille actuellement sur les prescriptions techniques et les procédures d'urbanisme. Le conseil général a édité une plaquette de sensibilisation pour les pétitionnaires.

Dans la Drôme, le service de l'eau du conseil général propose d'animer un réseau. Le premier objectif est la réalisation d'une plaquette de sensibilisation à destination des élus.

En Isère, les participants Isérois du groupe du Graie se réuniront prochainement afin de pouvoir travailler ensemble, réunion proposées à l'initiative du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental Eau et Assainissement).

En Ardèche, le conseil général a lancé une démarche d'information des élus depuis environ 2 ans. Un dossier très complet a été réalisé et diffusé et une journée d'information a été organisée en début d'année.

Dans la Loire, le conseil général et la Fédération des Maires de la Loire (AMF 42) ont organisé une journée d'information des élus. Ils projettent d'organiser une deuxième journée face au succès rencontré par cette première réunion (plus de 300 participants).

Dans le Rhône, il n'y a a priori pas d'action coordonnées. Des actions locales se mettent en place (conférence en octobre sur le Syndicat du Garon).

Nous ne disposons pas d'information sur les actions qui seraient menées sur le département de l'Ain.

Les participants sont tout à fait favorables pour faire remonter l'information produite ou diffusée dans le cadre des réseaux départementaux.

Objectifs du réseau régional animé par le Graie

Elodie BRELOT indique qu'au début du fonctionnement du réseau, il avait été envisagé de travailler à l'élaboration de supports techniques et méthodologiques communs au sein du réseau. Cependant, suite aux différentes réunions et après le recueil des documents déjà produits ou en cours d'élaboration sur la région et à l'extérieur, il semble que les différents documents types nécessaires à la mise en place et au fonctionnement d'un SPANC soient déjà disponibles.

Exemples:

- L'Etude sur l'eau N°86 "Modalités techniques du contrôle des installations d'assainissement non collectif des habitations individuelles" édité par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durables, les Agences de l'eau, les DIREN, l'IFEN et le CSP.
Document disponible sur le site Internet: <http://www.eaufrance.tm.fr>
- Le guide réglementaire à destination des élus, prochainement édité par le MEDD en collaboration avec le CERTU,
- Le règlement type du SPANC, établi par le Certu et l'Agence de l'Eau RMC, diffusé par l'Agence
- Les différents documents édités par le groupe de travail "Assainissement non collectif en Savoie"
- ...

Le Graie a d'ailleurs mis en libre accès sur son site internet les documents produits ou diffusés à l'occasion des réunions du Réseau.

Les réseaux départementaux utilisent effectivement les documents produits par d'autres, dont ils ont eu connaissance au sein du réseau du Graie ou par d'autres vecteurs, pour constituer leur propre support technique ou méthodologique.

La constitution de support technique et méthodologique "type" semble donc inutile à l'échelle régionale.

En revanche, le besoin d'échange d'expériences sur des points très précis pour la mise en place du service et son fonctionnement s'avère très demandé par les membres du réseau.

Après discussion, les membres du réseau décident donc d'axer principalement les réunions du réseau sur l'échange d'expérience et d'information sur le thème de l'assainissement non collectif.

Thèmes d'échanges proposés pour les prochaines réunions

Les thèmes proposés au cours de la discussion sont :

- Calcul du coût du service, établissement de la redevance, taille critique du service
- Les outils informatiques au service des SPANC
- Définition des points noirs et organisation d'une politique de réhabilitation
- Prendre ou ne pas prendre en charge l'entretien
- Echange sur des aspects techniques : filières innovantes, efficacité, devenir des sables et de la pouzzolane après restauration
- Le guide en cours de validation au niveau de MEDD (rédaction coordonnée par le CERTU) : le groupe souhaiterait pouvoir prendre part à la relecture de ce guide : solliciter le MEDD.

4. Présentation des résultats de suivi de filtres à sable en Haute-Savoie

Thomas Marion présente au réseau les résultats de mesure des prélèvements effectués sur 6 filtres à sable du département (St Felix, Héry/Alby, Faucigny, Reignier (1) et Reignier (2))

Pour chacun des six sites, un prélèvement a été effectué à l'entrée du filtre et un en sortie. Ces deux prélèvements ont été effectués à deux reprises une fois en 2001 et une fois en 2002 pour chacun des sites (résultats joint en Annexe 1).

Sur chaque prélèvement, les paramètres analysés sont : MES, DCO, DBO, NTK, P Total, Bactériologie : coliformes et entérocoques

L'objectif de ces mesures est:

- D'estimer le rendement épuratoire des dispositifs d'assainissement non collectif
- De réaliser un suivi régulier des filtres à sable (vieillessement)
- D'assurer une veille technologique sur le département de la Haute-Savoie

Grâce à ces différentes mesures, un premier constat peut être fait :

- Les rejets issus des filtres semblent correspondre aux normes de rejets ANC définies par l'arrêté 1996 : 40 mg/l DBO5 et 30 mg/l MES à partir d'échantillon de 2h non décanté Les rendements épuratoires sont de bonne qualité et sont proches des rendements épuratoires de STEP

Cependant ces résultats sont indicatifs, étant donné :

- Les conditions de prélèvement pas toujours optimales (effluents de sortie quasiment nul)
- Charges : débits difficilement mesurables
- Impossibilité de mesurer les infiltrations et l'évaporation

En conclusion, Thomas MARION précise donc que ces tendances et ces résultats restent à confirmer grâce à des prélèvements complémentaires qui seront effectués au cours des prochaines années.

5. Les filières de traitements innovantes

Elodie BreLOT présente au groupe quelques solutions citées dans le compte rendu de la dernière conférence de IWA "Wetland systems for water pollution control" transmis par Arthur IWEMA de l'Agence de l'eau RMC. (cf: Compte rendu joint en annexe – criWA.doc).

Les personnes présentes évoquent également quelques solutions innovantes tel que :

- Les microstations pour le traitement d'effluent vinicole
- Une réalisation expérimentale à Arnonville de traitement des eaux usées par 2 fosses successives avec des macrophytes non fixés mais flottants.
- Expérience de traitement par litière de hêtres dans le département de la Savoie
- les toilettes sèches, mises en œuvre notamment en haute montagne pour des relais isolés, ainsi que sur le site "Terre vivante", à Mens (38) (www.terrevivante.org).

6. Perspectives

Sur proposition des différents techniciens de l'Isère présents, la prochaine réunion du réseau sera accueillie sur le département de l'Isère (38) le 16 janvier 2003.

Après discussion, le thème retenu pour cette prochaine réunion est la redevance assainissement non collectif :

- Rappel du contexte réglementaire (André OUSTRIC, CERTU)
- Rappel du contexte de la comptabilité publique (M49) (intervenant à identifier)
- Evaluation du coût du service et réflexion sur la taille critique du SPANC (Avec notamment l'intervention de Hervé PICHON, Communauté de communes de Yenne)
- Mode de calcul et tarification retenue par les membres du réseau

Pour ce dernier point les contributions des participants sont sollicitées (Syndicat de Bellecombe (74), Grand Lyon (69), SIVIG (38) et les autres)

Les membres du réseau sont donc invités à faire parvenir au GRAIE par email, courrier ou fax, tout document en lien avec ce dernier point, ainsi que la liste des questions qu'ils souhaitent voir aborder au cours de la réunion.

Les documents rassemblés seront remis aux participants lors de la réunion

La prochaine réunion du Réseau est fixée au **jeudi 16 janvier 2003**
sur le département de l'Isère (38)
(le lieu exact de la réunion vous sera précisé avec le programme de la réunion).

ANNEXE 1

1ère campagne de prélèvement en entrées et sorties de filtres à sable réalisée par la cellule de l'eau du Conseil Général de Haute Savoie Octobre 2001

ENTREE

Commune	Chimie					Bactériologie			
	DCO <i>mg/l O²</i>	DBO ₅ <i>mg/l O²</i>	Azote Kjeldahl <i>mg/l en N</i>	Phosphore total <i>mg/l en P</i>	Matières en <i>mg/l</i>	Coliformes à 37°C <i>/ 100ml</i>	Coliformes à 44°C <i>/ 100ml</i>	Entérocoques <i>/ 100ml</i>	Eschérichia coli <i>/ 100ml</i>
St Felix	635	410	84	13,4	91			32 160	1 015 000
Faucigny	825	748	103	18	965	2 200 000	1 000 000	120 000	
Reignier	1018	654	174	25,3	818	66 660 000	11 700 000	430 000	
Reignier	762	334	123	56	224	1 000 000	500 000	18 000	

SORTIE

Commune	Chimie					Bactériologie			
	DCO <i>mg/l O²</i>	DBO ₅ <i>mg/l O²</i>	Azote Kjeldahl <i>mg/l en N</i>	Phosphore total <i>mg/l en P</i>	Matières en Suspension <i>mg/l</i>	Coliformes à 37°C <i>/ 100ml</i>	Coliformes à 44°C <i>/ 100ml</i>	Entérocoques <i>/ 100ml</i>	Eschérichia coli <i>/ 100ml</i>
St Felix	< 10	< 10	1,6	0,9	8			58	828
Faucigny	<30	<3	17,2	3,9	<6	19 000	4 000	55	
Reignier	<30	0,6	<1	1,4	30	11 000	5 000	200	
Reignier	61	9	13,3	34,2	42	> 50 000	50 000	1 500	

RENDEMENT

Commune	Chimie					Bactériologie			
	DCO <i>%</i>	DBO ₅ <i>%</i>	Azote Kjeldahl <i>%</i>	Phosphore total <i>%</i>	Matières en <i>%</i>	Coliformes à 37°C	Coliformes à 44°C	Entérocoques	Eschérichia coli
St Felix	98,4	97,6	98,1	93,3	91,2			2,7	3,1
Faucigny	96,4	99,6	83,3	78,3	99,4	2,1	2,4	3,3	
Reignier	97,1	99,9	99,4	94,5	96,3	3,8	3,4	3,3	
Reignier	92,0	97,3	89,2	38,9	81,3	1,3	1,0	1,1	

2ème campagne de prélèvement en entrées et sorties de filtres à sable
réalisée par la cellule de l'eau du Conseil Général de Haute Savoie
Juillet-septembre 2002

ENTREE

Commune	Chimie					Bactériologie			Eschérichia coli / 100ml
	DCO mg/l O ²	DBO ₅ mg/l O ²	Azote Kjeldahl mg/l en N	Phosphore total mg/l en P	Matières en Suspension mg/l	Coliformes à 37°C / 100ml	Coliformes à 44°C / 100ml	Entérocoques / 100ml	
Faucigny	822	433	114	10,85	162	> 100 000	> 100 000	15 000	
Reignier	584	278	97,4	13,25	109	> 200 000	152 000	64 000	
Reignier	680	343	89,1	12,15	150	> 100 000	> 100 000	16 000	
Héry / Alby	849	439	56,3	13,4	150	> 100 000	> 100 000	0	
St Felix	565	343	93,1	14,95	60	> 100 000	60 000	1 040 000	

SORTIE

Commune	Chimie					Bactériologie			Eschérichia coli / 100ml
	DCO mg/l O ²	DBO ₅ mg/l O ²	Azote Kjeldahl mg/l en N	Phosphore total mg/l en P	Matières en Suspension mg/l	Coliformes à 37°C / 100ml	Coliformes à 44°C / 100ml	Entérocoques / 100ml	
Faucigny	136	33,5	64,9	6,1	31	> 50 000	34 500	< 10	
Reignier	33	0,8	< 1	8,15	29	4 000	2 000	380	
Reignier	71	6,5	5,2	12,6	36	> 50 000	> 50 000	11 500	
Héry / Alby	51	10	18	2,58	30	26 500	8 200	0	
St Felix	< 30	< 4	< 1	6,15	< 3	2 900	100	1 100	

RENDEMENT

Commune	Chimie					Bactériologie			Eschérichia coli
	DCO %	DBO ₅ %	Azote Kjeldahl %	Phosphore total %	Matières en Suspension %	Coliformes à 37°C	Coliformes à 44°C	Entérocoques	
						<i>abattement log10</i>			
Faucigny	83,5	92,3	43,1	43,8	80,9	0,3	0,5	3,2	
Reignier	94,3	99,7	99,0	38,5	73,4	1,7	1,9	2,2	
Reignier	89,6	98,1	94,2	-3,7	76,0	0,3	0,3	0,1	
Héry / Alby	94,0	97,7	68,0	80,7	80,0	0,6	1,1		
St Felix	94,7	98,8	98,9	58,9	95,0	1,5	2,8	3,0	

Rappel de qualité minimale requise pour le rejet (arrêté du 6 mai 1996)
(échantillon représentatif de 2 heures non décanté)

DBO ₅	40 mg/l
MES	30 mg/l